



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 6 JANVIER 2021**

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Date de la convocation : 29 décembre 2020 par courrier et par voie dématérialisée.

Date de l'affichage : 29 décembre 2020.

L'an Deux Mille Vingt-et-un, le six janvier à dix-neuf heures et deux minutes, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, se sont réunis à la Mairie de Bois-Le-Roi, sous la présidence de Monsieur David DINTILHAC, Président du CCAS.

Etaient présents (9) : M. DINTILHAC, M. DE OLIVEIRA, Mme BOYER, Mme CUSSEAU, Mme PULYK, Mme VETTESE, Mme BOSC, Mme REDEKER et M. JOUBEAUX.

Procurations (3) : Mme SIMON à M. DE OLIVEIRA.
Mme MOUSSOURS à M. DINTILHAC.
Mme FORTIN à M. DE OLIVEIRA.

Absente (1) : Mme MOUY.

Mme CUSSEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Président procède à l'appel et constate que le quorum.

Mme BOSC demande quelle est la raison de l'absence du procès-verbal de la séance du 9 décembre au sein de l'ordre du jour et des points soumis au vote.

Il lui est indiqué qu'en raison des délais contraints, le procès-verbal n'a pas encore été signé, ainsi il sera présenté lors de la prochaine séance prévue le 3 février.

POINT I : FINANCES

1. OBJET : RENOUELEMENT DU DISPOSITIF COUP DE POUCE CREE DANS LE CADRE DE LA CRISE COVID-19

La crise sanitaire se poursuivant et la précarité s'installant davantage, il est proposé aux membres du conseil d'administration de renouveler le dispositif COVID-19 pour l'année 2021.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU la délibération n° 19-10 du 10 juillet 2019 créant l'indice CCAS favorisant la justice sociale ;

VU la délibération n° 20-03 du 13 mars 2020 approuvant le Budget Primitif du CCAS ;

CONSIDERANT que la pandémie de la COVID-19 se poursuit, le CCAS souhaite poursuivre son action de soutien à destination des bacots éprouvant des difficultés à la suite d'une perte de revenus ou d'une baisse du niveau de ressources familiales ;

CONSIDERANT que ce dispositif temporaire et limité à l'année 2021 a pour vocation d'aider les foyers bacots à la suite de la crise sanitaire et à la perte du pouvoir d'achat qui l'accompagne ;

Il est proposé au conseil d'administration du CCAS de :

DIRE que **tous les bacots domiciliés sur le territoire de la Commune** (limité à une demande par foyer) et possédant un indice CCAS **inférieur ou égal à 1000** sont éligibles au versement d'une aide forfaitaire d'un montant de **200 euros**.

DIRE que l'aide est accordée une fois et est versée directement au demandeur sur présentation des pièces suivantes :

- Le justificatif des ressources des **six derniers mois**
- Le justificatif de domicile
- Un relevé d'identité bancaire
- Le justificatif d'allocation précitée

DIRE que le demandeur aura à compléter le formulaire et demande et à attester sur l'honneur l'exactitude de ses déclarations ;

DIRE que l'aide forfaitaire sera versée dans la limite des crédits inscrits au budget 2020 et au prochain budget à voter,

AUTORISER Monsieur le Président à verser l'aide aux familles qui remplissent les conditions ainsi délibérées.

Mme REDEKER demande si les mêmes personnes que celles éligibles au titre de l'année 2020 peuvent prétendre à l'aide en 2021.

M. le Président indique que cela est possible et qu'il conviendra pour chaque demandeur, de reconstituer un dossier. La délibération va être précisée en ce sens.

Mme PULYK demande à ce que le détail de la formule de l'indice CCAS soit renseignée au sein de la délibération.

Les membres du conseil ont voté la reconduction du dispositif à l'unanimité.

2. OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Je vous remercie de bien vouloir vous reporter au rapport sur les orientations budgétaires.

Point 3.1 : analyse du fonctionnement

M. DE OLIVEIRA indique que pour les recettes comptabilisent un taux de réalisation à hauteur de 98,2% et félicite les membres et les équipes de ce très bon taux. Concernant les dépenses, il indique que les aides ont subi 40% d'augmentation.

Mme VETTESE demande ce qui explique que les charges de personnels soient passées de 44K à 12K entre l'année N et l'année N-1.

M. DE OLIVEIRA indique que le montant réalisé sera bien celui prévu au sein du budget primitif 2020 et qu'en clôture de l'exercice, conformément à la convention de prestations entre la commune et le CCAS, un reversement à la commune pour l'équivalent d'1,5 ETP aura lieu.

1. Dispositifs CCAS :

Mme BOSC demande quels sont les facteurs qui peuvent expliquer la baisse significative du nombre de bénéficiaires du dispositif transport.

Mme REDEKER indique que cela semble inhérent à un défaut de communication et qu'il serait bon que les agents d'accueil, au moment où ils tamponnent le formulaire de transport donnent systématiquement le formulaire du dispositif CCAS.

Mme CUSSEAU indique que la baisse du nombre de bénéficiaires est peut-être dû à la hausse de la prise en charge des frais de transports pour les élèves en école élémentaire.

Concernant le dispositif PROJ'JEUNE, M. DE OLIVEIRA indique que l'association Plaisirs des Papilles, seule bénéficiaire du dispositif au titre de l'année 2021, était présente au marché de Noël et réalisent plusieurs maraudes avec l'association d'aide au SDF la boussole urbaine de Melun. De plus, le four acquis par le CCAS sera prochainement installé au sein de la salle du Clos Saint-Père. Concernant le dispositif Coup de Pouce COVID-19, son succès est malheureusement un marqueur de la crise.

3. Manifestations

Mme BOSC demande quelle est la raison qui explique que la dépense concernant la rencontre jeunes parents a significativement baissé alors qu'un nombre similaire de participants est observé.

Il est répondu qu'en raison du stock de livres, il n'a pas été nécessaire d'en acheter. Par ailleurs, en raison de la crise sanitaire et de l'incertitude sur le nombre de participants, il n'est plus commandé de viennoiseries à la boulangerie, en échange, des boîtes de biscuits sont proposées.

4. Portage de repas

Mme PULYK s'interroge sur le peu de bénéficiaires au regard de la taille de la commune et du nombre important de seniors.

Effectivement, communication n'est faite qu'aux personnes qui le demandent. De plus, à BOIS-LE-ROI, il y a beaucoup d'entraide (voisines, famille). Aussi, les seniors tiennent à cuisiner le plus longtemps possible et le passage au portage de repas est un pied dans la dépendance et une barrière psychologique.

Mme VETTESE demande à ce qu'une communication plus large soit effectuée afin de donner de la visibilité au portage de repas.

Monsieur le Président répond que cela se fait régulièrement via le BLR Magazine et qu'il serait utile de le prévoir une fois par an.

M. DE OLIVEIRA ajoute que le projet de newsletters CCAS permettra de donner de la visibilité à l'action sociale, de tisser du lien, de parler des événements à venir mais cela sera sur un support dématérialisé.

Mme REDEKER indique qu'il serait opportun de communiquer sur la possibilité de souscrire ponctuellement au portage de repas. Elle soumet l'idée de diffuser un reportage d'un senior usager du service.

Monsieur le Président indique qu'il serait intéressant qu'un membre accompagne la tournée de portage et qu'un retour soit réalisé. D'autant que les seniors sont souvent touchés de l'attention.

M. JOUBEAUX indique qu'il serait intéressant de diffuser les résultats de l'enquête de satisfaction. M. DE OLIVEIRA indique qu'ils ont déjà été diffusés par mail (le 17/11/2020) et présentés lors du CA du 9 décembre 2020.

Bilan de l'année :

Mme PULYK fait part de son étonnement quant à la prise en charge par le CCAS des 5 révisions des machines à coudre des couturières bénévoles pendant le confinement.

M. DE OLIVEIRA indique que cela est justifié par leur investissement exemplaire et l'usure prématurée de leur équipement.

M. DE OLIVEIRA ajoute qu'en dépit du fait que certains postes de dépenses aient « explosé », le CCAS a réussi à tenir son budget à l'équilibre et n'a pas eu besoin de demander une dotation complémentaire à la commune. Il convient de souligner la bonne gestion des finances du CCAS.

Point 4 : ORIENTATIONS 2021 :

M. DE OLIVEIRA fait part de son souhait de faire évoluer le dispositif Culture et Loisirs pour tous afin d'élargir le champ de ses potentiels bénéficiaires.

Mme REDEKER indique qu'il est compliqué pour les bénéficiaires de l'Épicerie solidaire de s'y rendre lorsqu'ils ne sont pas véhiculés. Il serait intéressant de proposer aux bénévoles de la chaîne de solidarité une rotation pour les navettes car ce sont toujours les mêmes bénévoles qui le font.

M. DE OLIVEIRA en prend note mais souligne que cela est délicat et qu'il faut demander l'aval des bénéficiaires à les mettre en relation avec des bénévoles inconnus où ils vont être confinés dans l'espace clos de la voiture.

M. JOUBEAUX demande si la navette qui circule dans la commune peut être mise à disposition pour les trajets épicerie solidaire.

M. le Président indique que c'est une navette mise à disposition par la région et qu'elle se contente d'effectuer les circuits menant à la gare.

Mme PULYK indique qu'il serait intéressant que l'association des couturières viennent présenter en conseil d'administration leur projet de sorties mensuelles avec les seniors.

M. DE OLIVEIRA indique que concernant la formation des membres du conseil d'administration par un prestataire extérieur afin que les membres aient un socle commun de connaissance dans le domaine de l'action sociale est toujours d'actualité et que les prestataires vont prochainement être relancés.

Concernant l'investissement dans un logiciel métier, M. DE OLIVEIRA indique que 2 éditeurs ont présenté leur logiciel et que le choix s'est porté sur l'un d'eux. Grâce à la mise en place de cet outil, le CCAS sera en conformité avec la loi Informatique et libertés et les données seront tenues à jour.

Mme BOSCH demande quels seront les renseignements présents dans le logiciel.

M. DE OLIVEIRA répond qu'il y aura notamment des fiches usagers avec l'historique et le suivi du portage de repas.

Mme REDEKER propose une projection du logiciel en conseil afin de le présenter. De plus, elle ajoute qu'en 2021, tout laisse à penser que de nombreuses aides vont encore être versées, ce qui serait bien, c'est qu'une enveloppe soit encore disponible afin de prévoir des moments de convivialité, une fois passée la crise sanitaire.

Monsieur le Président indique que les gens sont effectivement en attente de ces moments de convivialité, le succès du marché de Noël en a témoigné, ce sont des signes optimistes. D'autant que ce sera l'occasion pour le CCAS de trouver son objet hors du contexte COVID-19.

M. DE OLIVEIRA est optimiste et souligne l'enveloppe de 4000€ disponibles pour les manifestations diverses.

De manière générale, Mme VETTESE se demande pourquoi les orientations budgétaires ne sont pas pluriannuelles, une stratégie réfléchie sur plusieurs années serait souhaitable afin d'entamer une action plus profonde sur le long terme.

M. DE OLIVEIRA soutient cette vision pluriannuelle du rapport d'orientation budgétaire. Toutefois, il n'a pas encore été défini de politique sociale car l'analyse des besoins sociaux n'est pas finalisée. S'agissant d'une démarche participative, il est important d'attendre les conclusions du groupe de travail avant de faire des projections sur plusieurs années. M. DE OLIVEIRA s'engage à ce que ce rapport soit pluriannuel l'année prochaine quand l'ABS sera bouclé et que la CA aura défini des politiques sociales pour répondre aux besoins.

Mme PULYK ajoute que les membres nouvellement élus et nommés au CCAS ont besoin de trouver leurs marques avant d'avoir une stratégie d'ensemble et de long terme.

M. LE PRESIDENT indique qu'en général, la vision pluriannuelle se fait lorsqu'il y a une démarche d'investissements. Or, ce n'est pas le cas du CCAS.

Mme BOSC indique qu'il y a une forte augmentation des charges de personnel, elles correspondent à 38%, ce qui n'est pas la norme générale.

M. DE OLIVEIRA, corroboré par M. DINTILHAC, indiquent que cela est dû au demi-ETP supplémentaire et à la mise en conformité avec la réalité de l'utilisation des moyens humains et techniques mis à disposition de la commune. Tout cela se compense bien entendu par une augmentation de la dotation communale au profit du CCAS.

Mme VETTESE demande à ce que la version définitive du règlement intérieur lui soit communiquée.

Les membres du CCAS ont voté à l'unanimité l'observation d'un débat sur les orientations budgétaires 2021.

POINT III : Informations du Président et questions diverses

- Retour sur les manifestations de fin d'année : distribution de sapins ; distribution des colis de Noël et des boîtes de cadeaux solidaires fabriquées par l'association des couturières de la commune ;
- Proposition d'un groupe de travail sur l'analyse des besoins sociaux afin que le questionnaire soit distribué au sein du BLR Magazine du mois de février ;
- Informations sur le renouvellement du titulaire du marché de portage de repas à domicile.

La séance est levée à 20h14.

La secrétaire de séance,

Pauline CUSSEAU



Le Président du CCAS,

David DINTILHAC

